



ATTESTATION DE PENSION ALIMENTAIRE

Je soussigné(e) :
Né(e) le :
A :
Demeurant :
Tél domicile :
Tél Travail :
Portable :

Demande à la SELARL ACTA JURHUISS, Titulaire d'Un Office d'Huissier de Justice à (70170) PORT SUR SAONE, 95 rue François Mitterrand, de pratiquer une demande de paiement direct à l'encontre de :

M
Né(e) le :
A :
Demeurant :
N° de Sécurité Sociale :
Employeur :
Coordonnées bancaires :
Caisse de retraite :

POUR LES MOIS IMPAYE(S) DE :

Maximum pour les 6 mois calendaires qui précèdent la date de votre demande (au-delà un huissier de justice dépendant du domicile de votre ex-époux (se) deviendra compétent)

Sommes pour lesquelles j'affirme qu'elles ne m'ont pas été payées.

- | | |
|------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Mois de : | euros : |
| <input type="checkbox"/> Mois de : | euros : |
| <input type="checkbox"/> Mois de : | euros : |
| <input type="checkbox"/> Mois de : | euros : |
| <input type="checkbox"/> Mois de : | euros : |
| <input type="checkbox"/> Mois de : | euros : |

SUIVANT :

merci d'indiquer la date de la décision de justice ainsi que la Juridiction qui a rendu la décision

(Ex : un jugement rendu par Monsieur le Juge Aux Affaires Familiales de en date du...)

- Jugement
 Ordonnance
 Arrêt



QUI A CONDAMNE LA PARTIE SUSVISE(E) A VERSER UNE :
(Ne cocher qu'une seule case)

- Prestation compensatoire
- Pension alimentaire
- Contribution aux charges du mariage

MENSUELLE DE :

- J'atteste que ledit jugement n'a pas été frappé d'appel et se trouve définitif.
- J'atteste qu'aucune ordonnance du juge aux affaires familiales n'a supprimé ni modifié le paiement de la prestation, pension ou contribution ordonnée par la décision indiquée ci-dessus.

J'atteste de l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 6 du décret du 1er mars 1973, en vertu duquel « le créancier d'aliments qui, de mauvaise foi, aura fait usage de la procédure de paiement direct sera condamné par le tribunal d'instance à une amende civile maximum de 3000 euros ».

Fait à

le,

SIGNATURE :

PIECES A JOINDRE

- Grosse du jugement ou de l'ordonnance revêtue de la formule exécutoire
- Acte de signification de ce titre exécutoire
- Un relevé d'identité bancaire (pour que les mensualités vous soient versées)